

Inscription au Tableau de l'Ordre 2021

Écrit par Dr Tidiane

Lundi, 22 Mars 2021 12:38 - Mis à jour Lundi, 22 Mars 2021 12:47

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM) rappelle à l'ensemble de la corporation médicale à l'obligation déontologique d'être sur le tableau national annuel de l'ordre des médecins (Loi n°2017-030 du 14 juillet 2017 Portant création de l'Ordre des médecins du Mali, article 10).

Le CNOM informe que le **délai règlementaire pour se mettre à jour est le 31 Mars 2021**, auprès des instances ordinales de proximité (conseils régionaux, communaux et cercles).

La date de **publication du tableau 2021 est le 30 Avril 2021** (RI adopté par l'AG du 13 Octobre 2018 // N°001828 MSAS-SG).

Il est à rappeler que le paiement selon l'ancien système est aussi toujours de rigueur.

Le CNOM travaille au paiement innovant par voie électronique (SAMA MONEY by UBA), dont la plateforme est en test auprès de certains conseillers, et sera très prochainement mise à la disposition des médecins.

Pour le CNOM, les conseillers en charge de la communication et de la formation